

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. PIAN (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BARD) - M. ROZOY (pouvoir Mme MARTIN-GENDRE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Opération de Rénovation Urbaine (ORU) des Grésilles - Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement - Acquisition d'emprises foncières sur Dijon Habitat

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 septembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé le projet de Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement (CPEA) à passer entre la Ville et l'Office Public de Construction et d'Aménagement (OPAC) de Dijon, pour mettre en œuvre la deuxième phase de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles.

Dans le cadre de la convention signée le 26 octobre 2004 et de ses avenants, l'OPAC de Dijon, devenu Dijon Habitat, a réalisé l'aménagement ou la requalification des espaces publics suivants : promenades de la Redoute et Toussaint Louverture, allée Charles Trénet, rues Etienne et Raymonde Mauchaussé,

de Dixmude, Julie-Victoire Daubié, Chanoine Vinceneux et la place Galilée, d'une superficie totale de 30 560 m². Il est également proposé de procéder à des régularisations foncières dans le périmètre de la CPEA, en procédant à l'acquisition sur Dijon Habitat, d'emprises aménagées et affectées à l'usage public, d'une superficie totale de 4 306 m², situées en limite du boulevard des Martyrs de la Résistance, et des rues Brugnon, Marc Seguin, Dixmude, et Castelnau. Les travaux correspondant à ces aménagements sont aujourd'hui terminés et présentent les caractéristiques techniques et un état d'entretien permettant leur intégration dans le domaine public.

En outre, l'aménageur a procédé place Galilée, à la réalisation d'une halle de marché couvert, d'une surface utile d'environ 980 m², équipée d'un local technique et d'un pare-vent installé en façade Ouest, permettant d'accueillir à l'abri le marché bihebdomadaire du quartier et des animations ponctuelles. La valeur de ce nouvel équipement public, élément central de la recomposition du quartier, s'établit à 650 000 €HT, suivant le montant prévu au compte de résultat prévisionnel 2014 de l'opération, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2015. Il est précisé que la valeur vénale de cet équipement est évaluée par France Domaine à 580 700 €HT, sur la base de données de comparaison du marché immobilier local, sans prendre en considération le coût réel de construction de cet ouvrage.

En application de la convention du 26 octobre 2004 qui prévoit la cession des ouvrages à titre onéreux en conformité avec le compte de résultat prévisionnel de l'opération, il est proposé d'acquérir sur Dijon Habitat, ces voies et ces espaces publics d'une superficie totale de 34 866 m², à l'euro symbolique, et la halle de marché moyennant le prix de 650 000 €HT.

Les espaces verts et la halle de marché auront ensuite vocation à rester dans le domaine public communal et les voiries à intégrer le domaine public communautaire.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de la deuxième phase de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, décider l'acquisition par la Ville sur Dijon Habitat, représentée par son Directeur Général, 2, rue du Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21000 Dijon, des emprises foncières correspondant aux espaces publics et à des aménagements situés : promenades de la Redoute et Toussaint Louverture, allée Charles Trénet, rues Etienne et Raymonde Mauchaussé, de Dixmude, Julie-Victoire Daubié, Chanoine Vinceneux, place Galilée, en limite du boulevard des Martyrs de la Résistance, et des rues Brugnon, Marc Seguin et Castelnau, cadastrées sections AY, BC et BD, d'une superficie totale de 34 866 m², moyennant le prix global d'un euro, telles que les emprises sont représentées sur les plans joints au rapport ;

2 - de procéder à l'acquisition de la halle de marché située place Galilée, d'une surface utile d'environ 980 m², moyennant le prix de 650 000 €HT ;

3 - dire qu'il sera procédé à ces acquisitions par acte administratif ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 54

Abstentions : 4

Ne participe pas au vote : 1